

Pressigny, le 5 mai 2019



Monsieur POOPE Michel
Rue Augustin Massin
52500 PRESSIGNY

à

M. François MARTINS
Commissaire-enquêteur
Mairie de Tornay
52500 TORNAY

Objet : Enquête publique relative à la D.A.U. parc éolien Sud-Vannier.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La lecture du dossier de consultation amène quelques réflexions et quelques questions.

1 – Réflexions quant à la D.A.U. pour le parc éolien Sud-Vannier, projet éolien sur les communes de Belmont et de Tornay.

Dans le dossier de consultation Haut Vannier présenté par Opale durant les journées d'information à la population en juin 2014, il est précisé, en page 07, qu'en 2009 le bureau d'études OPALE EN avait identifié, au terme d'une analyse technique détaillée, **10 secteurs potentiels** qu'ils avaient hiérarchisé après une analyse environnementale, patrimoniale et paysagère étendue. Par ailleurs, il était précisé que « les élus ont souhaité privilégier la réalisation d'un projet de grande envergure, nécessaire pour amortir la construction d'un nouveau poste de raccordement et la concentration des aménagements **pour éviter le mitage de petits projets** ». (*Annexe 1*)

Dans ce même dossier de consultation, OPALE indique en page 08 qu'au final, **seuls 3 secteurs ont été validés pour réaliser la demande de Zone de Développement Eolien** « Vannier-Amance », dossier déposé en préfecture début novembre 2009. (*Annexe 2*)

Dans le dossier « Demande de création de zone de développement éolien », les dix zones de faisabilité technique retenues étaient les suivantes (*Annexe 3*) :

- Zone 1 : Anrosey, Soyers, Voisey et Neuville-les-Voisey,
- Zone 2 : Anrosey et Bize,
- Zone 3 : Laferté-sur-Amance, Guyonville et Voisey ,
- Zone 4 Champsevraine, Fayl-la-Forêt,
- Zone 5 : Fayl-la-Forêt, Pierremont-sur-Amance et Rougeux,

- Zone 6 : Fayl-la Forêt, Ouge et Pressigny,
- Zone 7 : Fayl-la-Forêt, Poinson-les-Fayl et Pressigny,
- Zone 8 : Grenant et Saulles,
- Zone 9 : Belmont et Saulles,
- Zone 10 : Gilley.

Le dossier présente les sensibilités paysagères et patrimoniales de la zone d'étude de la ZDE en répertoriant dans le patrimoine naturel différentes ZNIEFF de type 1. OPALE précise, page 29, que « le réseau collinaire, s'étendant en croissant du Pays de Bourguignon-les-Morey à l'Est à la forêt domaniale de Bussièrès-les-Belmont à l'Ouest, offre, sur les parties hautes du relief, une relative concentration de ZNIEFF de type 1 composées essentiellement de pelouses sèches calcicoles, ripicoles et de végétation de rochers et falaises intérieures calcaires comme sur les communes de Belmont (2100220139), Grenant (210020141) et Saulles (210020052), ainsi que sur les communes de Tornay et Gilley (210020142).

En se référant aux fiches « inventaire des ZNIEFF », la fiche 210020141 correspond au « Bois de Rieppes à Tornay » et non à la commune de Grenant (voir les trois fiches en *annexes 4 à 6*).

OPALE précise, toujours page 29, que « la réalisation d'un parc éolien est compatible avec une ZNIEFF de type 1. Lors du développement du projet, des expertises de terrain ont pour objectif d'identifier d'éventuelles sensibilités du milieu naturel afin de les prendre en compte dans la définition des aménagements ».

Le Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne précise à la page 55 que les ZNIEFF et les espèces animales menacées qu'une grande vigilance est nécessaire quant à l'implantation d'éoliennes.

Dans sa synthèse sur les enjeux environnementaux (page 31), OPALE indique que « les secteurs 8, 9 et 10 sont ainsi classés en sensibilité forte car soit ils présentent une surface de pelouse dominante (**secteur 9, BELMONT** > 70%), soit ils se situent en grande partie sur des ZNIEFF de type 1 (**secteur 10 TORNAY, GILLEY**). Le couvert végétal complexe composé de haies, de petits boisements et de pelouses avec une infime présence de cultures présentent une sensibilité forte vis-à-vis du milieu naturel ».

OPALE omet toutefois quelques précisions quant à la flore et la faune. La lecture des fiches inventaires révèle que :

- ZNIEFF 210020139 « Pelouses de la Chapelle et Bois sous La Roche à Belmont :
 - cinq espèces appartiennent à la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne (alysson, orobanche pourpre, orpin rouge, trèfle scabre et trèfle strié.
 - présence de couleuvre d'Esculape, inscrite sur la liste rouge des reptiles menacés en Champagne-Ardenne (catégorie « en danger »)
 (*Annexe 4*)
- ZNIEFF 210020141 « Bois des Rieppes à Tornay :

- une graminée protégée : le barbon pied-de-poule inscrit sur la liste rouge des végétaux, ainsi que le centranthe rouge.

- présence de couleuvre d'Esculape et couleuvre verte et jaune, inscrites sur la liste rouge des reptiles menacés en Champagne-Ardenne (catégorie « en danger » pour la première et « vulnérable » pour la seconde) ; l'alouette lulu, oiseau spécifique des milieux ouverts, inscrit sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Champagne-Ardenne.

(Annexe 5)

- ZNIEFF 210020142 « Bois de Ronchot, de la Rocheleule, de Tornay et Vallée du Vannon à Gilley et Tornay :

- une graminée protégée : le barbon pied-de-poule inscrit sur la liste rouge des végétaux.

- présence de lézards des murailles (inscrits à l'annexe IV de la directive Habitats).

(Annexe 6)

Nota : En se référant au site du ministère le descriptif des ZNIEFF est toujours le même au 5 juillet 2018.



Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/210020139>



En ce qui concerne le patrimoine culturel, il n'existe qu'un monument historique inscrit : l'ancienne abbaye de Belmont.

Dans sa synthèse et identification des secteurs à enjeux, la société OPALE EN écrivait en caractères gras dans son dossier de demande de ZDE Vannier-Amance (page 79) que « **Ces trois zones (8, 9 et 10) n'offrent aucune possibilité de recul par rapport aux sommets des versants et dominant par conséquent certains villages. La complexité du relief participe à leur mitage ; entrecoupée de vallées, la lisibilité de l'ensemble ne pourra être assurée et s'apparentera à autant de parcs éoliens potentiels dissociés dans le paysage.** » (Annexe 7)

Et page 81, il est précisé : « **Les zones présentant au moins deux sensibilités fortes ont été écartées du périmètre final de la ZDE. C'est le cas des zones 8 9 et 10 qui présentent des sensibilités fortes par rapport aux enjeux de la vallée du Salon et de son patrimoine et des milieux naturels.** »

Pourquoi cette synthèse n'est-elle plus valable ?

2- Questions

21 – Pourquoi n’y a-t-il pas eu de présentation du pré-projet aux habitants, alors que celle-ci avait été faite pour les autres projets du secteur ?

Il s’agit d’une faute manifeste.

22 – 6 éoliennes sont implantés à moins de 100 m des lisières forestières. La société Sud-Vannier met en avant que la distance de 200 m préconisée par le SRE, au prétexte que le « SRE n’est pas prescriptible ».

Par ailleurs la société précise, dans un courrier adressé à la Préfecture de Haute-Marne :

Ainsi, au vu de la bibliographie et des observations sur site, c’est donc cette distance de 50 m, au-delà de laquelle l’influence de la lisière n’est plus significative, qui a été retenue comme minimale pour l’implantation des éoliennes du projet Sud-Vannier (**voir tableau ci-après, repris de l’expertise p 127**). Ainsi, seule une éolienne se trouve à 50 m d’une lisière (E9), 4 à une distance comprise entre 50 et 100 m (E1, E2, E3 et E7), 2 à une distance comprise entre 100 et 200m (E5 et E8) et deux à 200m ou plus (E4 et E6).

Puis dans un autre courrier :

Remarque : Le tableau mentionné ci-dessus reprend bien la distance entre le pied de l’éolienne et la lisière boisée la plus proche. S’il est juste de dire que le volume balayé par les pales pourra être plus proche du boisement, il semble cependant important de préciser la distance minimale entre le bout de pale et les arbres (prise en compte de la hauteur).

Ainsi, en prenant en compte les dimensions des machines présentées dans l’inventaire des éoliennes possibles (Tableau 3 de l’EIE), la distance entre le mât et la lisière boisée la plus proche ainsi que la hauteur des arbres (15 m), il est possible d’estimer la distance minimale entre le bout de pale et les boisements (lisière et/ou canopée) les plus proches.

Tableau de distance aux boisements		
Eolienne	Distance mât/Lisière	Distance ² bout de pale/boisement
Zone de Tornay		
E1	70 m	63 m
E2	65 m	60 m
E3	65 m	60 m
Zone de Belmont		
E4	225 m	186 m
E5	110 m	89 m
E6	200 m	164 m
E7	65 m	60 m
E8	110 m	89 m
E9	50 m	53 m

Et pour l’éolienne E9, elle précise que la distance du mât est à 50 m de la lisière et le bout de pale à 53 m, alors que la distance devrait être inférieure à 50 m selon la logique du tableau ci-dessus.

23 – Page 72 de l'étude avifaune, il est observé des nids de couples de milans royaux « situés à une distance minimum de 2 km » sans plus de précision. Les éoliennes sont ainsi situées à 2 km de l'aire de nidification, **or le SRE avifaune impose un éloignement de 5 km par rapport aux nids des milans royaux.**

24 – Il y a lieu de supprimer les éoliennes E4 à E6 implantées transversalement au couloir de migration principal. La configuration ne tient absolument pas compte des dispositions et prescriptions du SRE et des recommandations de la LPO et de l'ONCFS.

25 – La Préfecture a demandé à la société Sud-Vannier, à deux reprises, d'instruire un dossier autorisant la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées.

Par deux fois cette société donne des arguments, non prouvés, et estime qu'« *en ce sens aucune demande de dérogation n'est nécessaire.* »

Il est impératif qu'un dossier autorisant la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées soit instruit, dans les règles, par la société Sud-Vannier.

Alors que le problème de l'extinction d'espèces d'animaux préoccupe le monde, il serait peut-être judicieux de commencer par préserver la biodiversité et les espèces proches de chez nous.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

- 2008

LANCLEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ZDE

Cette étude a porté sur les anciennes Communautés de communes de Latèrte-sur-Amance, du Pays Vannier et sur la commune de Pressigny (collectivités regroupées au sein de la nouvelle Communauté de communes de Vannier Amance depuis le 1^{er} janvier 2013).

Octobre 2008 : une visite du site éolien du Lomont en Franche Comté a été organisée avec les élus de ces collectivités avant le lancement de l'étude de faisabilité. Parmi plusieurs développeurs, les élus retiennent la société OPALE EN pour mener les études.

Puisque le Sud-Est de la Haute Marne se trouve à l'écart des postes de raccordement existants, ce qui explique l'absence de parc éolien sur cette partie du département, l'étude de faisabilité s'est portée en priorité sur le raccordement électrique.

Opale EN est donc partie sur l'hypothèse de la création d'un poste de raccordement à proximité de la ligne 225kV reliant Vesoul à Langres et qui traverse la partie centrale du territoire étudié ouvrant la possibilité de raccorder des projets éoliens potentiels.

De Octobre à Décembre 2008 : consultation des servitudes auprès de l'ensemble des services de l'État et des opérateurs (GDF, RTE, SICAE, FT, ...).

- 2009

PRESENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ AUX ÉLUS ET DÉPÔT DU 1^{ER} DOSSIER DE ZDE, LANCLEMENT DES EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES

De Janvier à Mars 2009 : le Bureau d'études Opale EN a identifié, au terme d'une analyse technique détaillée, 10 secteurs potentiels sur le territoire d'étude.

Ces 10 secteurs présentaient :

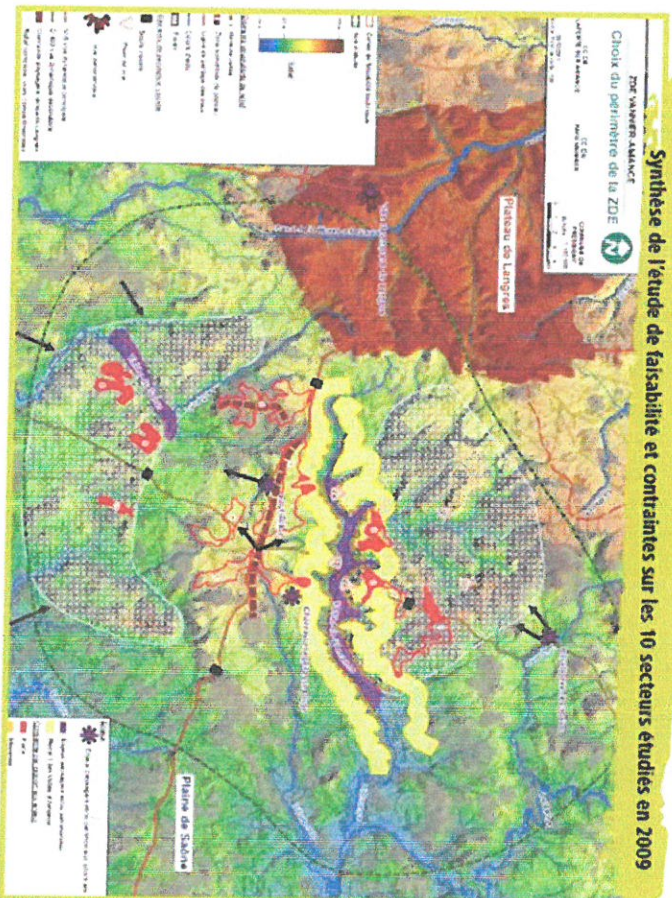
- Un niveau de gisement éolien suffisant calculé à partir des stations Météo France proches
- Une bonne accessibilité
- Une distance inférieure à 15 km à la position théorique du poste de raccordement

Une analyse environnementale, patrimoniale et paysagère étendue a permis de hiérarchiser ces 10 secteurs potentiels.

HISTORIQUE : PRINCIPALES ÉTAPES

La volonté des élus locaux s'est inscrite dès le départ dans une logique d'aménagement de leur territoire. Ainsi, les élus ont souhaité privilégier la réalisation d'un projet de grande envergure, nécessaire pour amortir la construction d'un nouveau poste de raccordement et la concentration des aménagements pour éviter le mitage de petits projets.

Pour compléter cette approche, Opale EN a pris en compte l'étude paysagère du référentiel de Langres et les règles de distances à respecter vis-à-vis des vallées de Haute Marne.



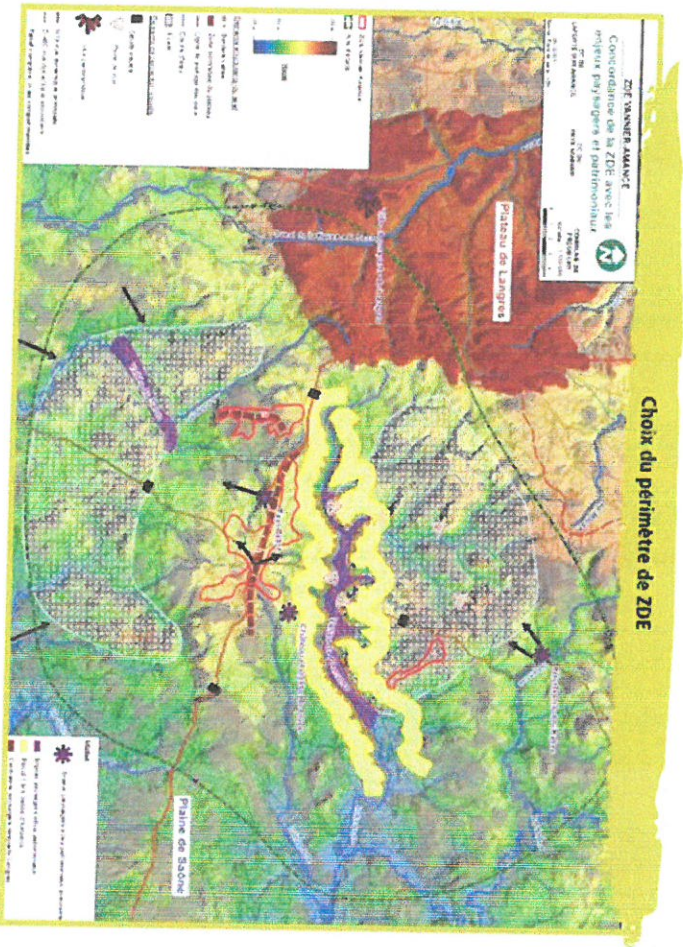
• 2009

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ AUX ÉLUS ET DÉPÔT DU 1^{ER} DOSSIER DE ZDE, LANCEMENT DES EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES

De Mars à Juin 2009 : choix du périmètre de ZDE

Le processus de choix du périmètre de ZDE a fait l'objet de nombreuses réunions avec les élus des 3 collectivités compétentes et les communes d'accueil. Chaque Conseil Municipal a pu prendre connaissance de la démarche territoriale et de la proposition de périmètre de ZDE sur son territoire avant de délibérer.

3 réunions publiques d'information ont été organisées en juin 2009 à Laferte-sur-Amance, Fayl-Billot et Pressigny. Ces réunions ont réuni entre 40 et 100 personnes qui ont pu prendre connaissance de la logique d'aménagement du territoire dans laquelle s'est inscrite la définition du périmètre de ZDE.



Les études environnementales ont été lancées au printemps 2009 et se sont déroulées sur une année jusqu'en février 2010 pour couvrir l'ensemble des saisons pour l'observation de la faune, l'avifaune, la flore et les chiroptères.

Opale EN a fait appel à des spécialistes expérimentés pour réaliser ces études :

- Etude ornithologique : CAEI Dijon avec Brigitte Maupeit et Bernard Frochoy, ornithologiste
- Etude faune, flore et chiroptère : AXECO Lille

De Septembre à Octobre 2009 : rédaction du dossier de ZDE

Les 2 Communautés de Communes et la commune de Pressigny ont validé le choix du périmètre de ZDE et ont sollicité l'avis des communes à l'automne 2009. Les 9 communes concernées ont délibéré à l'unanimité pour valider le périmètre final de ZDE.

Au final 3 secteurs ont été validés pour réaliser la demande de Zone de Développement Éolien : 2 secteurs sur le plateau central de Fayl-Billot le long des infrastructures existantes qui traversent ce plateau et un secteur Nord, éloigné de 8 km.

Novembre 2009 : dépôt du dossier de ZDE

Le dossier de ZDE est déposé début novembre 2009.

Deux mâts de mesure anémométriques ont été installés en novembre 2009 sur les communes de Pressigny et Fayl-Billot pour analyser finement le gisement éolien. Ces mâts ont permis de mesurer les directions de vents dominants et la vitesse moyenne de vent sur le site.

Annexe 3

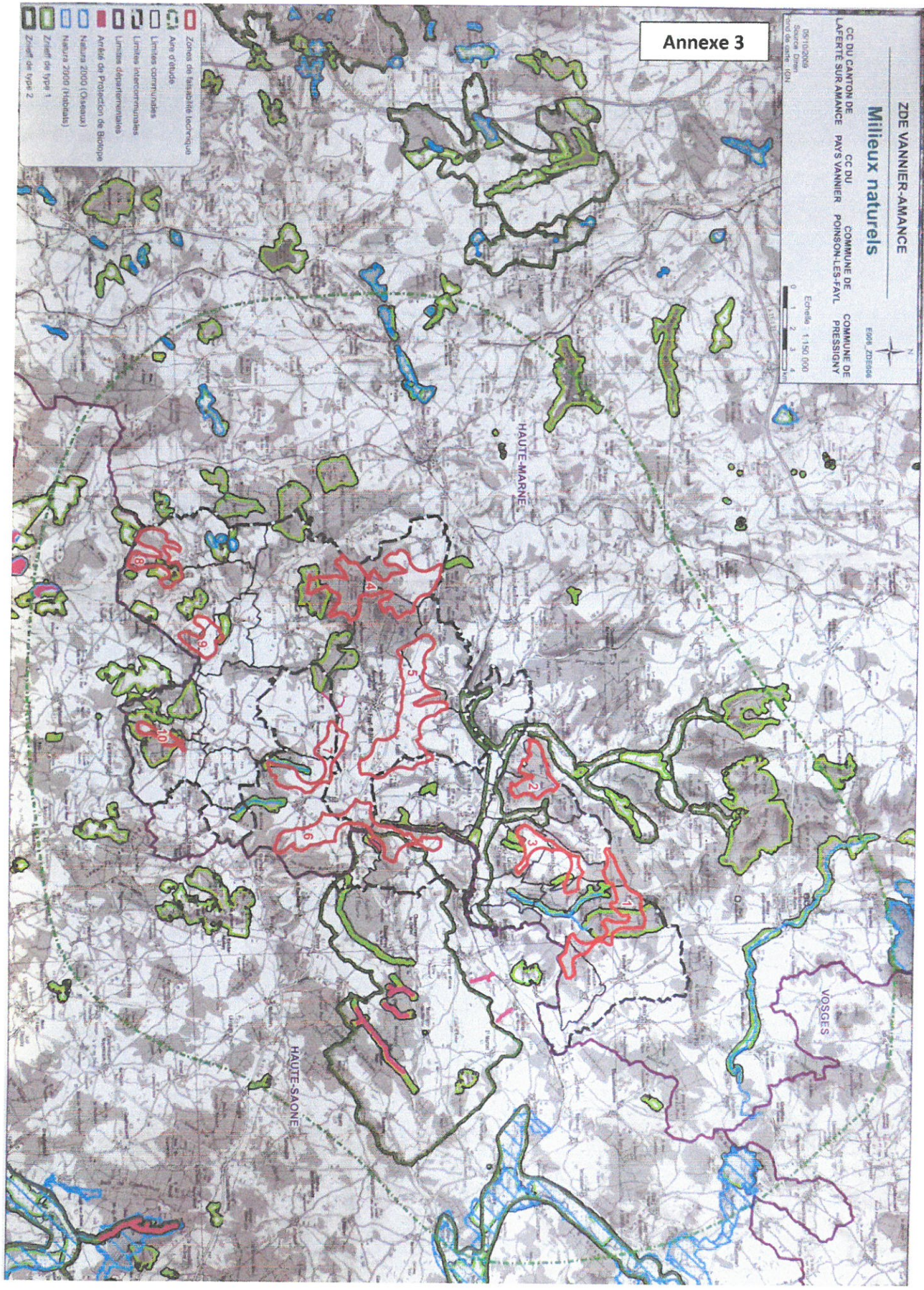
ZDE VANNIER-AMANCE
Milieux naturels


Edité 2006

CC DU CANTON DE LA Ferté sur Amance
CC DU PAYS VANNIER
COMMUNE DE POINSON-LES-FAYL
COMMUNE DE PRESSIGNY

DS/10/00/06
Sources Dirm
Fond de carte IGN
Echelle : 1:150 000
0 1 2 3 4 km

- Zones de sensibilité locorégionale
- Aire d'étude
- Limites communales
- Limites intercommunales
- Limites départementales
- Arrêté de Protection de Biotope
- Natura 2000 (Oiseaux)
- Natura 2000 (Habitats)
- Zonifié de type 1
- Zonifié de type 2



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique			
 Région CHAMPAGNE-ARDENNE		PELOUSES DE LA CHAPELLE ET BOIS SOUS LA ROCHE À BELMONT	
		Direction Régionale de l'Environnement CHAMPAGNE-ARDENNE	
N° rég. : 00000593	N° SPN 210020139	Type de zone 1	
Année de description 2001	Superficie 27,00 (ha)	Type de procédure Nouvelle zone	
Année de mise à jour 2002	Altitude 300 - 369 (m)		
DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005			
Rédacteurs MORGAN, G.R.E.F.F.E.			

Liste de communes :

52043 BELMONT

Typologie des milieux :a) Milieux déterminants

3432	35	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
3411	5	Pelouses rupicoles basiphiles
621	2	Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires

b) Autres milieux

3188	13	Fourrés de genévriers communs
41H	45	Autres bois decidus

c) Périphérie

38	Prairies mésophiles
4	Forêts
82	Cultures

Commentaires Autres bois decidus = boisements secondaires de recolonisation.
Les pelouses sont en partie surpâturées.

Compléments descriptifs :a) Géomorphologie

61	Plateau
70	Escarpeement, versant pentu
62	Affleurement rocheux

Commentaires L'escarpement correspond à un revers de faille.

b) Activités humaines

03	Elevage
02	Sylviculture
05	Chasse
07	Tourisme et loisirs
00	Pas d'activité marquante

Commentaires

c) Statuts de propriété

01	Propriété privée (personne physique)
00	Indéterminé

Commentaires

N° rég. 00000593 / N° SPN 210020139

Commentaires La ZNIEFF est limitée à un escarpement et à ses bordures.

Commentaire général :

La ZNIEFF des pelouses de la Chapelle et du bois Sous la Roche est située au sud du village de Belmont, dans le département de la Haute-Marne. Elle regroupe des pelouses (en grande partie pâturées), des fruticées et une forêt secondaire de recolonisation sur gros blocs.

Les pelouses sont de deux types Mésobromion et Alysson-Sedion sur les dalles calcaires. Elles sont dominées par les graminées (brachypode penné, fétuque de Leman, brize intermédiaire, pâturin comprimé, pâturin bulbeux) qu'accompagnent l'hélianthème jaune, la germandrée petit-chêne, le trèfle strié, l'orchis mâle, le séséli des montagnes, la potentille printanière, le serpolet, la petite sanguisorbe, la luzerne lupuline, l'anthyllide vulnérable, le trèfle pied de lièvre... Certaines ont tendance à s'embroussailler par le genévrier commun, le cerisier de Sainte-Lucie; le cornouiller sanguin, le prunellier épineux, etc.

Au sein de la pelouse, à la faveur d'affleurements rocheux ou au niveau des dalles calcaires (vers le virage de la Chapelle) s'installe une végétation peu recouvrante mais très diversifiée, dominée principalement par des plantes succulentes (orpin blanc, orpin rouge, orpin âcre, orpin réfléchi) et des espèces annuelles alysson, trèfle scabre (très abondant), trèfle des champs (bien représenté), sabline à feuilles de serpolet, alsine à feuilles ténues, saxifrage tridactyle, drave printanière, oeillet prolifère, céréaiste à pétales courts, céréaiste nain, céréaiste aggloméré, vulpie queue de rat.

En tout cinq espèces appartiennent à la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne il s'agit de l'alysson, de l'orobanche poupre (sur l'achillée millefeuille), de l'orpin rouge, du trèfle scabre et du trèfle strié.

Au niveau des gros éboulis rocheux de la falaise se remarque une végétation de fougères caractérisée par le capillaire, le cystoptéris fragile, la rue-de-muraille, la fougère mâle, la scolopendre, le polypode du calcaire, le cétérach.

La forêt exposée plein nord (lieu-dit "Sous la Roche") est constituée par une strate arborescente très variée (chêne pédonculé, chêne pubescent, hêtre, charme, alisier blanc, tilleul à grandes feuilles, frêne élevé, merisier, érable champêtre, bouleau verruqueux, noisetier, pin sylvestre et épicéa). La strate arbustive comprend le cornouiller sanguin, le cornouiller mâle le fusain d'Europe, le groscillier à maquereaux, la viorne manceienne, le saule marsault.

La corydale solide et le lierre dominant le tapis herbacé au sein duquel se remarquent aussi le lamier jaune, la moehringie à trois nervures, la luzule poilue, l'hellébore fétide, la scrofulaire noueuse et la lauréole.

Les pelouses plus ou moins embroussaillées et les bois clairs sont fréquentés par la couleuvre d'Esculape (jusqu'à sept individus observés simultanément) en limite d'aire de répartition en Haute-Marne et inscrite sur la liste rouge des reptiles menacés en Champagne-Ardenne (catégorie "en danger").

La zone est très paysagère la Chapelle et le point de vue attirent de nombreux promeneurs.

La zone est en bon état, mais les pelouses sont menacées par la dynamique naturelle et par l'intensification agricole (la pelouse située à l'est de la ZNIEFF a aujourd'hui presque disparu au profit d'une pâture intensive).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:


- 210008934 PELOUSES DE LA COMBE DE MAATZ A CHASSIGNY
- 210015539 PELOUSES AU NORD DE GREANT
- 210020141 BOIS DES RIEPPES À TORNAY
- 210020052 PELOUSES ET FRUTICEES DES RIEPPES ET DES PLANCHES A SAULLES
- 210020140 PELOUSES ET BOIS THERMOPHILES DE SEUCHEY AU SUD DE SAULLES

Sources / Informateurs

DIDIER Bernard - 2001
MIONNET Aymeric - 2000
ROYER Jean-Marie - 2001

Sources / Bibliographies

MIONNET A. - "Inventaire et protection des amphibiens et reptiles d'Apance-Amance" LPO Champagne-Ardenne, 51 pages (2000)

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique			
Région CHAMPAGNE-ARDENNE			
BOIS DES RIEPPES À TORNAY			
 Direction Régionale de l'Environnement CHAMPAGNE-ARDENNE	N° rég. :00000595	N° SPN 210020141	Type de zone 1
Année de description 2001	Superficie 126,00 (ha)	Type de procédure Nouvelle zone	
Année de mise à jour 2002	Altitude 285 - 376 (m)		
<i>DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005</i>			

Rédacteurs MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

52493 TORNAY

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants.

3432	2	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
344	0	Ourlets forestiers thermophiles
414	5	Forêts mélangées de ravins et de pentes
4124	70	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
621	0	Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires

b) Autres milieux.

41H	10	Autres bois décidus
3188	5	Fourrés de genévriers communs
8331	3	Plantations de conifères
82	5	Cultures
8641	0	Carrières, sablières

c) Périphérie.

4	Forêts
82	Cultures

Commentaires Forêts mélangées de ravins et de pentes = Tiliaie à buis de pente nord.
Autres bois décidus = accrues à robiniers.

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie.

60	Butte témoin, butte
61	Plateau
70	Escarpement, versant pentu
71	Versant de faible pente
62	Affleurement rocheux

Commentaires L'escarpement correspond au revers d'une grande faille.

b) Activités humaines.

02	Sylviculture
00	Pas d'activité marquante
05	Chasse
07	Tourisme et loisirs

Commentaires

c) Statuts de propriété.

N° rég. 00000595 / N° SPN 210020141

- 02 Répartition et agencement des habitats
01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires La ZNIEFF est limitée à une colline occupée par un massif forestier et divers milieux naturels.

Commentaire général :

La ZNIEFF du bois des Rieppes, d'une superficie de plus de 125 hectares, est située à l'ouest du village de Tornay, au sud de la Haute-Marne. Elle regroupe des bois plus ou moins thermophiles, des pelouses installées sur d'anciennes carrières (lavières), des fruticées et localement des plantations résineuses et des cultures enclavées.

Les boisements sont de deux types (chênaie-charmaie mésoneutrophile à mésoxérophile et localement, sur le versant nord d'une petite falaise, tiliaie à buis sur gros blocs d'éboulis). Les arbres sont variés, on y rencontre le chêne sessile, le chêne pédonculé, le charme, le tilleul à grandes feuilles, le hêtre, l'érable champêtre, l'alisier blanc, l'alisier torminal, l'orme champêtre et le frêne. Les arbustes comprennent le buis (très abondant dans la tiliaie, disséminé ailleurs), le chèvrefeuille à balais, la lauréole, la viorne obier, le groseillier à maquereaux... La strate herbacée présente un fort recouvrement, elle est constituée par la scille à deux feuilles, la renoncule tête d'or, le lamier jaune, l'ornithogale des Pyrénées, le faux fraisier, la mélisse à une fleur, la laiche digitée, la mercuriale vivace, la violette des bois... Une belle végétation de fougère s'est installée sur de gros blocs détachés de la falaise polypode, aspidium lobé, fougère mâle, polystic dilaté...

Des pelouses subsistent çà et là, surtout au niveau des anciennes lavières au sud de la ZNIEFF et en lisière de forêt. Elles ont une flore bien diversifiée dominées par les graminées (fétuque de Leman, brome érigé, brachypode penné), elles sont aussi riches en espèces caractéristiques comme par exemple la globulaire, l'hélianthe jaune, le séséli des montagnes, le cytise pédonculé, la germandrée petit-chêne, l'orchis mâle, l'épipactis brun rouge, la laiche printanière, la laiche glauque, etc. Elles présentent une forte tendance à l'embroussaillage par le genévrier commun, le buis, le cornouiller mâle, le cornouiller sanguin, la viorne lantane, le cerisier de Sainte-Lucie, le chêne pubescent, l'alisier blanc... Sous leur couvert la strate herbacée est constituée par le buclèvre en faux, l'hellébore fétide, le trèfle rougeâtre, le trèfle intermédiaire, la laiche glauque, le brachypode penné, le bugle de Genève, la primevère officinale, l'herbe aux femmes battues... Lors d'affleurements rocheux au niveau des anciennes carrières s'installe une végétation peu recouvrante mais très diversifiée, dominée principalement par des orpins (blanc, réfléchi et de Bologne) et des espèces annuelles sabline à feuilles de serpolet, alsine à feuilles ténues, saxifrage tridactyle, drave printanière, trèfle des champs, céraiste à pétales courts...

Les pelouses recèlent une graminée protégée en Champagne-Ardenne le barbon pied-de-poule (qui s'est considérablement raréfié de nos jours) inscrit sur la liste rouge régionale des végétaux, de même que le centranthe rouge (encore assez abondant, plus d'une cinquantaine de pieds ont été inventoriés en 2001).

Le site est particulièrement attractif pour les reptiles qui y sont bien représentés, notamment la couleuvre d'Esculape et la couleuvre verte et jaune rencontrées dans les anciennes lavières de la Croix des Charrières en limite septentrionale de répartition en Haute-Marne, elles sont inscrites sur la liste rouge des reptiles menacés en Champagne-Ardenne, catégorie "en danger" pour la première et "vulnérable" pour la seconde.

La diversité avifaunistique est bonne 36 espèces d'oiseaux ont été contactées, dont un oiseau spécifique des milieux ouverts, inscrit sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Champagne-Ardenne, l'alouette lulu. Les autres oiseaux que l'on rencontre dans la ZNIEFF fréquentent préférentiellement la forêt (tourterelle des bois, pigeon ramier, pic vert, pic épeiche, geai des chênes, sittelle torchepot, grosbec casse-noyaux, pipit des arbres, mésange boréale, mésange huppée, fauvette à tête noire...) et les milieux broussailleux (troglodyte mignon, accenteur mouchet, pouillot véloce, fauvette grisette, mésange nonnette, bruant jaune, etc.). Certains mammifères fréquentent le site, notamment le chat forestier, le blaireau, le chevreuil et le sanglier.

La zone est dans un bon état général, mis à part les anciennes lavières malheureusement en partie "reconverties" en zone de dépôts de gravats divers et en partie nivelées ou réutilisées.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210020052 PELOUSES ET FRUTICEES DES RIEPPES ET DES PLANCHES A SAULLES
- 210015537 PELOUSE ET BOIS DE MOURIE A CHASSIGNY
- 210020140 PELOUSES ET BOIS THERMOPHILES DE SEUCHEY AU SUD DE SAULLES
- 210020139 PELOUSES DE LA CHAPELLE ET BOIS SOUS LA ROCHE A BELMONT
- 210020142 BOIS DU RONCHOT, DE LA ROCHELEULE, DE TORNAY ET VALLÉE DU VANNON À

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région CHAMPAGNE-ARDENNE

BOIS DU RONCHOT, DE LA ROCHELEULE, DE TORNAY ET
VALLÉE DU VANNON À GILLEY ET TORNAYDirection Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00000596

N° SPN 210020142

Type de zone 1

Année de description 2001

Superficie 326,00 (ha)

Type de procédure Nouvelle zone

Année de mise à jour 2001

Altitude 249 - 378 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

52223 GILLEY
52493 TORNAY

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants

3432	5	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
344	1	Ourlets forestiers thermophiles
417	2	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
414	2	Forêts mélangées de ravins et de pentes
412	76	Chênaies-charmaies

b) Autres milieux

3188	5	Fourrés de genévriers communs
38	6	Prairies mésophiles
82	3	Cultures
24	0	Eaux courantes

c) Périphérie

4	Forêts
82	Cultures
38	Prairies mésophiles

Commentaires Chênaie-charmaie = chênaie-charmaie sèche calcicole à mésoneutrophile, avec tendance locale à la chênaie pubescente.

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie

70	Escarpeement, versant pentu
61	Plateau
57	Vallon
21	Ruisseau, torrent
42	Karst

Commentaires Karst perte du ruisseau du Vannon.

b) Activités humaines

02	Sylviculture
03	Elevage
05	Chasse
07	Tourisme et loisirs

Commentaires

N° rég. 00000596 / N° SPN 210020142

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires La ZNIEFF englobe deux massifs forestiers et en prolongement un vallon escarpé, le tout essentiellement entouré de champs à moindre intérêt biologique.

Commentaire général :

La ZNIEFF concernant les bois du Ronchot, de la Rocheleule, de Tornay et la vallée de Vannon, est située entre les villages de Gilley et Tornay, dans le sud haut-marnais. D'une superficie de 325 hectares, elle est essentiellement forestière et comprend, très localement, des végétations de lisières et de pelouses thermophiles, des prairies pâturées ou fauchées et un ruisseau, le Vannon (diverticule nord-ouest de la ZNIEFF) qui se perd au niveau de deux gouffres situés au lieu-dit "les Combes" et dans le Bois Monsieur.

Les différents groupements forestiers qui la constituent sont très caractéristiques, deux grands types forestiers s'y distinguent

- la chênaie-charmaie calcicole à mésoneutrophile avec une strate arborescente essentiellement constituée par le chêne sessile, le charme et le hêtre et une strate arbustive bien diversifiée avec les aubépines, le rosier des champs, le troène, le fusain, le camérisier à balais, la viorne lantane, le cornouiller sanguin. Le tapis herbacé comprend le lierre, la scille à deux feuilles, le gouet tacheté, l'orge d'Europe (assez rare en plaine), l'ornithogale des Pyrénées, la renoncule tête d'or, l'asaret d'Europe, la laïche digitée, l'iris fétide (en limite d'aire absolue de répartition vers le nord)... Sur les versants bien exposés, une variante plus sèche tendant vers la chênaie pubescente apparaît caractérisée par le développement du cormier (arbre d'origine subméditerranéenne, assez rare et disséminé en Haute-Marne), de l'alisier blanc, de l'alisier torminal et du chêne pubescent.
- la frênaie-érablaie sur pente forte et falaise à éboulis grossiers avec une strate arborescente dominée par le frêne, le chêne sessile, le tilleul à grandes feuilles. Le taillis est constitué par l'érable champêtre, le noisetier, le groscillier alpin, le groscillier à maquereaux, le cornouiller mâle, le houx. La strate herbacée comprend le polystic dilaté, la fougère mâle, l'aspidium lobé, le lierre, la mercuriale vivace, la corydale solide, la lathrée écailleuse, l'anémone fausse-renoncule, la mélisse à une fleur, la cardamine impatiente, etc. Sur les gros blocs éboulés s'est installée une végétation riche en fougères, avec notamment la scolopendre, le polypode, le capillaire, le cystoptéris fragile, le dryoptéris écaillé (rare en Haute-Marne, notamment sur calcaire), la fougère femelle, l'aspidium lobé.

Des groupements d'ourlets plus ou moins thermophiles se sont développés le long des bois et de certains chemins forestiers. On y rencontre l'iris fétide (dans les lisières de la Rocheleule, du Ronchot et du Bois de Tornay), l'hellébore fétide, la pulmonaire semblable (endémique française d'origine subatlantique, en limite d'aire de répartition vers l'est), le compte-venin, le fraisier vert, le trèfle intermédiaire, la valériane officinale, la digitale jaune, la violette hérissée, la bétoune officinale...

Certaines pelouses subsistent çà et là elles sont riches en orchidées (orchis mouche, orchis mâle, orchis militaire, orchis pourpre, listère ovale, platanthère à deux feuilles) et en espèces caractéristiques de ce type de milieu, notamment le barbon pied-de-poule (protégé au niveau régional et inscrit sur la liste des végétaux menacés de Champagne-Ardenne), la globulaire, le polygala du calcaire, le séséli des montagnes, la potentille printanière, le lin à feuilles ténues, la petite sanguisorbe, la laïche printanière, l'hippocrévide en ombelle, le serpolet, les orpins blanc, réfléchi et de Bologne. Elles peuvent s'embroussailler (la Poche des Puits) et donner une fruticée épineuse (constituée par le prunellier épineux, le cerisier de Sainte-Lucie, l'aubépine épineuse) surmontée par le bouleau, le pin sylvestre, le pin noir, le cormier...

Certaines espèces messicoles ou rudérales sont présentes dans la ZNIEFF, notamment la guimauve hérissée, le brome des champs, le peigne de Vénus.

La vallée temporairement parcourue par le Vannon porte des prairies pâturées et/ou fauchées (à avoine élevée, vulpin des prés, berce sphondyle, cerfeuil sauvage, la knautic des champs) et des prairies abandonnées (à ficaire fausse renoncule, gaillet mollugine, silène rouge, scrofulaire aquatique, lamier maculé). Cette partie de la vallée est très encaissée et bordée de part et d'autre par de hautes falaises à végétation de fougères.

La diversité avifaunistique est bonne. Les oiseaux rencontrés dans la ZNIEFF fréquentent préférentiellement la forêt (tourterelle des bois, pigeon ramier, pic vert, pic épeiche, geai des chênes, sittelle torchepot, grosbec casse-noyaux, pipit des arbres, mésange boréale, mésange huppée, fauvette à tête noire...) et les milieux broussailleux (troglydote mignon, accenteur mouchet, pouillot véloce, fauvette grisette, mésange nonnette, bruant jaune, etc.). Le lézard des

murailles (inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats) et l'orvet ont été aussi contactés sur le site.

La zone, très paysagère, a un certain intérêt géomorphologique (pertes du Vannon, gouffre). Elle est dans un bon état général.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210020139 PELOUSES DE LA CHAPELLE ET BOIS SOUS LA ROCHE À BELMONT
- 210020140 PELOUSES ET BOIS THERMOPHILES DE SEUCHEY AU SUD DE SAULLES
- 210020141 BOIS DES RIEPPES À TORNAY
- 210020052 PELOUSES ET FRUTICEES DES RIEPPES ET DES PLANCHES A SAULLES
- 210000637 BOIS DE LA ROCHE ET DE LA COTE A GRANDCHAMP ET MAATZ
- 210015539 PELOUSES AU NORD DE GRENANT
- 210020122 VALLON DU RU DE L'ANDOUSOIR ET MONTMOYEN A L'EST DE GRANDCHAMP
- 210015537 PELOUSE ET BOIS DE MOURIE A CHASSIGNY

Sources / Informateurs

DIDIER Bernard - 2001

HERVE C. & MIONNET A. - 2001

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 2001

Sources / Bibliographies

4.1 6 La vallée du Salon et son patrimoine

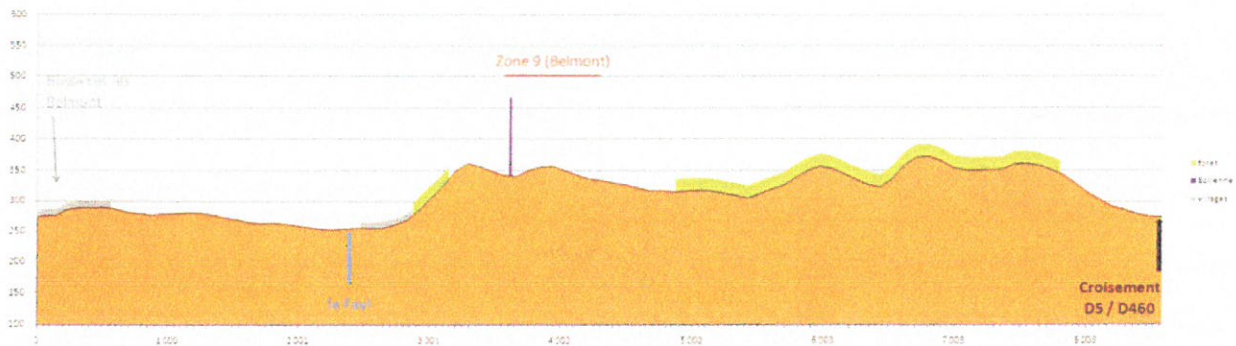


Figure 118. Coupe 5 Bussières les Belmont – croisement D5-D460

Les zones de faisabilité technique 8 et 9 se situent dans l'ensemble formé par une chaîne collinaire étroite dominant la vallée du Salon et les villages de Grenant, Saulles et Belmont, ce qu'illustre la photo Figure 117 pour le village de Belmont. Comme le montre la coupe topographique ci-dessus, la taille restreinte des zones n'offre que peu de possibilités de recul par rapport aux sommets des versants.

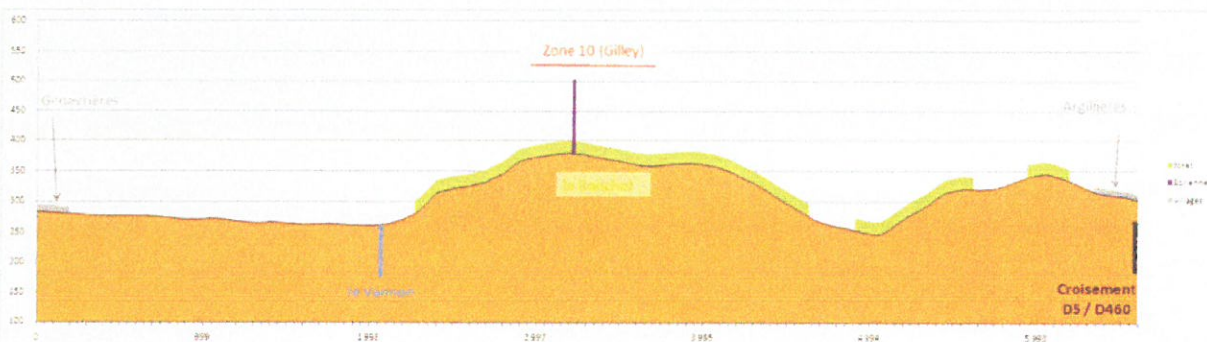


Figure 119. Coupe 6 Genevrières – Argillières

La zone de faisabilité 10, sur la commune de Gilley, présente la même configuration que les zones 8 et 9, sur une colline étroite dominant les villages de Tornay et de Gilley. De plus, cette zone se trouve isolée, à plus de 4 km de la zone la plus proche (n°9), et domine la partie Sud du plateau de Fayl-Billot.

Ces trois zones n'offrent aucune possibilité de recul par rapport aux sommets des versants et dominent par conséquent certains villages. La complexité du relief participe à leur mitage ; entrecoupées de vallées, la lisibilité de l'ensemble ne pourra être assurée et s'apparentera à autant de parcs éoliens potentiels dissociés dans le paysage.